



**DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE DE MEDIATEURS FAMILIAUX INTERNATIONAUX
DU MINISTERE DE LA JUSTICE**

Au regard de la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle¹ et des décrets et arrêté pris pour son application^{2,3} et ⁴, la présente liste a pour ambition de se conformer à ses exigences textuelles et de prendre en compte les Principes de Malte édictés par la Conférence de La Haye de droit international privé en 2010⁵.

I/ Documents à renvoyer dûment complétés au Département de l'entraide, du droit international privé et européen

- attestation d'engagement
- formulaire-questionnaire et pièces justificatives requises

II/ Prise de connaissance des documents d'informations suivants :

- descriptif de la Conférence de La Haye de droit international privé,
- Guide de bonnes pratiques sur la médiation élaboré par la Conférence de La Haye de droit international privé,
- Principes de Malte élaborés par la Conférence de La Haye de droit international privé.

Adresse email : mediation-familiale-internationale.dacs@justice.gouv.fr

¹ Loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle

² Décret n° 2017-1457 du 9 octobre 2017 relatif à la liste des médiateurs auprès de la cour d'appel

³ Décret n° 2021-95 du 29 janvier 2021 portant modification des décrets n° 2017-1457 du 9 octobre 2017 relatif à la liste des médiateurs auprès de la cour d'appel et n° 2019-1089 du 25 octobre 2019 relatif à la certification des services en ligne de conciliation, de médiation et d'arbitrage

⁴ Arrêté du 29 janvier 2021 fixant la liste des pièces justificatives à fournir pour l'inscription sur la liste prévue à l'article 22-1 A de la loi n° 95-125 du 8 février 1995 relative à l'organisation des juridictions et à la procédure civile, pénale et administrative

⁵ « Principes de Malte » : <https://www.hcch.net/fr/publications-and-studies/details4/?pid=5317&dtid=52> ou à retrouver sur le site <https://www.hcch.net/fr/home/>